

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1979)

Heft: 505

Artikel: La recherche et les bureaucrates

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016541>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 505 21 juin 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rodolf Berner
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Yvette Jaggi

505

Domaine public

La recherche et les bureaucrates

Le débat sur la recherche n'a pas eu lieu. Quelques coups de griffes et le Conseil national a voté sans opposition les 610 millions demandés pour le Fonds national de la Recherche scientifique (FNRS). Surprenante conclusion après les menaces d'économie proférées un peu partout à la suite du rejet du paquet fiscal.

L'écoute de la tribune parlementaire, de la radio et de la télévision, peut fournir un début d'explication. Dans notre société la recherche est un mot mythique du vocabulaire. Sauf à passer pour un cul-terreux, on ne peut y être opposé. La recherche ne participe-t-elle pas en effet de cette idéologie du progrès, qui survit encore dans les partis politiques, dans tous les partis, puisque nous n'avons même à droite que des réactionnaires frileux ? En outre, opposée au manque de matières premières, la recherche vient appuyer le savoir faire helvétique dans le discours qui exalte les vertus nationales.

Ainsi reconnue idéologiquement, la recherche s'avance masquée. Car c'est en toute méconnaissance de cause, sauf d'honorables exceptions, que les députés et magistrats parlent de la recherche. Le langage politique patine, lorsqu'il s'agit de saisir une réalité que les chercheurs eux-mêmes ont de la peine à décrire sur le plan théorique. Il y a des recherches. Mais qu'est-ce que la Recherche ? Ce qui n'empêche pas les parlementaires d'en disserter, de vouloir en définir la politique et, au nom de celle-ci, d'accorder des crédits ou de menacer de les couper.

Le Conseil national a donc beaucoup parlé de la nécessité de faire des choix dans les projets de recherche. Sur ce point, le radical Otto Fischer a été si bien entendu qu'il a pu retirer sa proposition de diminution des crédits. D'autres ont souligné la nécessaire indépendance du chercheur — libéralisme culturel oblige —; une indépendance d'ailleurs elle aussi mythique,

tant ont changé depuis le 19e siècle et les conditions financières et sociales des chercheurs, et les conditions de production des connaissances nouvelles.

Au centre de ce débat les programmes nationaux. Ils ont été créés pour "servir à l'exécution des recherches que requiert l'accomplissement de tâches d'intérêt national". En d'autres termes une recherche orientée, dont les thèmes et la problématique ne sont pas définis en premier lieu par les chercheurs qui y travailleront. A ces programmes — donc engagés ou définis à ce jour — le Fonds national doit consacrer 12% de la subvention fédérale, soit 72 millions de francs pour la période qui vient de s'écouler (1).

Pourquoi ces programmes mis sur pied à partir de 1976 ? La réponse n'est pas simple; en tout cas une volonté de contrôle sur une partie des dépenses de recherche qui croissent rapidement — 2 millions en 1952 pour le FNRS, 660 millions en 1976 — alors que les ressources de la Confédération ne suivent pas. Et puis également les besoins propres de l'administration qui cherche à se procurer des résultats scientifiques, une sorte d'aide à la décision et à la planification.

Le débat politique a tourné court pour l'instant à propos de la subvention au FNRS pour la période 1980-1983. Mais à l'intérieur du monde des chercheurs des Universités et de l'administration fédérale, il va se poursuivre certainement, d'autant que le mandat de l'actuel président du Conseil national de la recherche, le libéral genevois Olivier Reverdin, arrive à échéance le 31 décembre 1980.

Les programmes nationaux méritent-ils le bruit que l'on fait autour d'eux ? Pour apprécier leur portée politique, il faut tout d'abord rappeler que l'ensemble de la recherche fondamentale et appliquée mesurée en francs est assumée en Suisse pour 80% par l'industrie privée, notamment la chimie. Le reste est l'affaire de la Confédération (ainsi Fonds national

SUITE ET FIN AU VERSO

La recherche et les bureaucrates

et administration) et des cantons (Universités pour l'essentiel).

Le 12% de la subvention du FNRS consacré aux programmes nationaux ne représente en fin de compte que le 3% des dépenses de recherche de la seule Confédération. Ce n'est pas avec un tel pourcentage que l'on peut orienter ou mettre en danger, selon l'optique choisie, la liberté de la recherche, on en viendra. Tout au plus peut-on introduire, ici et là, dans les tâches du FNRS, une certaine convergence dans la stimulation de projets de recherche.

Le contrôle des projets par un groupe d'experts apparaît également plus étroit que dans les divisions traditionnelles du Fonds, bien que l'appel aux experts étrangers, si nécessaire dans un petit pays où tout le monde se connaît, reste encore timide.

Aucun "programme national" n'est encore arrivé totalement à la fin du travail de recherche. Il n'est donc pas possible de porter un jugement sur la façon dont les résultats seront transmis et utilisés en dehors du monde universitaire. Mais au stade actuel de l'expérience, on peut se poser au moins trois questions ou exprimer trois doutes.

Les programmes nationaux ne sont apparem-

Il s'agit également de la peine à introduire une véritable approche pluridisciplinaire, particulièrement dans les domaines relevant des sciences sociales.

Enfin, on ne sait toujours pas quelle suite pourra être donnée aux projets, une fois leur financement épousé, ni quelle survie sera accordée aux chercheurs formés, leur mandat terminé. L'ordonnance du 31 mars 1976 avait pourtant prévu dans les buts des programmes nationaux la constitution du potentiel de recherche nécessaire. Un retour dans les Universités et Instituts, y compris de l'administration est-il possible? La réponse paraît douteuse en période de difficultés financières et alors que les hautes écoles opposent tant de résistance au développement de la pluridisciplinarité. Du moins les programmes nationaux ont-ils le mérite de poser en termes concrets le problème de l'élaboration d'une politique de recherche définie par rapport aux besoins de la collectivité.

Actuellement la mise sur pied d'un programme national suit un chemin compliqué. Qui va du Département fédéral de l'Intérieur et/ou de l'Office de la science et de la recherche et du Conseil suisse de la Science au Fonds national, puis au Conseil fédéral qui désigne les programmes de recherche et approuve les plans d'exécution, le parlement n'intervenant que très indirectement, notamment lors de l'adoption de la subvention globale au Fonds national.

Le cadre des programmes, les plans d'exécution sont donc préparés pour l'exécutif politique, qui n'a pas les moyens d'entrer dans le détail, par deux bureaucraties, celle de la Confédération et celle du FNRS. Que cette dernière soit constituée pour une part d'experts provenant des Universités et des instituts ne change presque rien à l'affaire. A aucun moment n'intervient dans le processus une volonté politique, au sens démocratique du terme. Les programmes nationaux sont le résultat de la collaboration ou des affrontements entre deux groupes qui, ni l'un ni l'autre, ne sauraient prétendre représenter soit la société globale, soit le mon-

de intellectuel, culturel et scientifique suisse. Y a-t-il une autre procédure de décision et d'exécution?

La réponse n'est pas simple et passe peut-être par une amélioration des voies et moyens actuels. Car ce qui manque aujourd'hui assurément, c'est d'un côté une meilleure association des chercheurs intéressés à l'élaboration du projet; et de l'autre, lorsqu'il s'agit de choisir entre les programmes nationaux, une vision plus globale de la société suisse et de ses pro-

-
1. La Suisse dépense fr. 470.— par habitant pour la recherche, un record mondial.
 2. Une caractéristique principale : 80% des dépenses consacrées à la recherche incombent au secteur privé ; dans les pays industrialisés, cette proportion approche les 50%.
 3. 80% des dépenses de recherche dans les branches de la chimie et de l'industrie des machines sont pris en charge par quelques entreprises importantes de ces secteurs; ce qui signifie que 60% des dépenses de recherche en Suisse sont effectuées par moins de dix multinationales.
-

blèmes d'avenir, qui relève d'études prévisionnelles encore peu élaborées et toujours suspectes.

Le "Message" du Conseil fédéral concernant l'encouragement à la recherche scientifique durant la période de 1980 à 1983 esquisse trois programmes nationaux de recherche pour les années à venir : la prévention des infirmités congénitales, le pluralisme culturel et les problèmes de communication en Suisse, la conservation des biens culturels et de l'archéologie.

Ce choix est scientifique, mais aussi profondément politique. Si le Parlement est incomptent sur le premier plan, il ne l'est pas pour le second. Sa participation à la décision élargirait le débat politique, comme la consultation des chercheurs permettrait d'approfondir la réflexion scientifique.

Sources du financement de la recherche en Suisse (1976: 3,7 milliards de francs) :

Secteur public: Confédération (6%) et cantons (14%).

Secteur privé: chimie (44%), industrie des machines (32%) et "autres" (4%).

ment pas parvenus à sortir la recherche des institutions consacrées, en premier lieu les Universités, pour susciter des collaborations nouvelles.

Cela est encore insuffisant; la société, comme les chercheurs, est une abstraction commode; des groupes sociaux bien déterminés et des chercheurs choisis par eux devraient pouvoir faire valoir leurs besoins propres. Nous pensons, c'est un exemple récent, à l'enquête du Mouvement populaire des familles sur les conditions de vie des salariés, au sujet de laquelle les "officiels" de la recherche n'ont guère montré d'intérêt.

(1) Pour plus de détails, on peut se rapporter aux précisions parues dans le rapport annuel (1978) du Fonds national suisse de la recherche scientifique qui vient de sortir de presse (adresse utile: FNRS, c.p. 2338, 3001 Berne).

PÉTROLE

Les superstitions de M. Chevallaz

Critiquant le deuxième rapport des Trois Sages, M. Chevallaz avouait en janvier dernier: "j'aurais tendance à leur préférer les horoscopes, dont les prévisions me paraissent souvent plus exactes".

Dimanche dernier, lors d'une émission-tv qui l'opposait en direct aux questions d'une centaine de militants des partis lausannois, ce même M. Chevallaz a dit par deux fois: "touchons du pétrole", comme pour exorciser la pénurie d'or noir.

M. Chevallaz serait-il superstitieux? Ou bien le Conseil fédéral lui-même, collégialement lié dans la perplexité comme dans la décision, se sentirait-il à ce point impuissant face aux compagnies pétrolières qu'il s'en remettrait au hasard?

De toute évidence, le Conseil fédéral ne fait rien. Ou ne veut rien faire. Ou bien ne sait pas quoi faire (cf. DP 491 où nous posions des questions, toujours restées sans réponse jusqu'ici). Et ne veut en tout cas pas que cela se sache. Mieux passer pour un exécutif faible

et indécis que pour un gouvernement interventionniste. Mieux tenir les populations dans l'ignorance qu'importuner les compagnies pétrolières. Mieux durer et voir venir qu'insécuriser les automobilistes à la veille des vacances. Et voilà pourquoi votre autorité collégiale est muette.

Avant de s'enfermer dans ce lourd silence, le Conseil fédéral a clairement dit qu'il n'y aurait pas de surveillance des prix des produits pétroliers; qu'il n'y aurait jamais de société nationale pour l'importation directe; et qu'il fallait laisser jouer la concurrence (drôle de jeu décidément).

Pour les compagnies pétrolières, le message était clair: allez et enrichissez-vous, sur le marché libre de Rotterdam et d'ailleurs, achetez tant que vous pourrez et retenez vos stocks, augmentez vos prix et renchérissez l'énergie jusqu'à ce que tous ces citoyens irresponsables comprennent enfin la nécessité d'en réduire la consommation.

Dès lors, elles seraient bien bêtes de se gêner, nos chères pétrolières.

Et elles font feu de tout argument. Les événements d'Iran (à peine 15% de notre approvisionnement) et les achats américains sur le marché de Rotterdam (tous récents) ont provoqué des augmentations dont M. Prix aurait admis sans autre la répercussion sur les consommateurs.

La lecture du rapport final de M. Prix, déposé ces jours derniers, ne vient pas contredire cette affirmation. Mais il est bien connu que la surveillance des prix de l'essence et des huiles de chauffage ne compte pas au nombre des réussites de M. Schlumpf, que rien ne prédisposait à faire mieux en ce domaine comme en d'autres que son prédécesseur Leo Schürmann (voir DP No 477: M. Prix-sortie côté citernes).

Et pendant ce temps donc, le Conseil fédéral se tait: sur la situation de notre approvisionnement de peur de provoquer des réactions de panique ou d'accaparement, sur les mesures

envisagées pour éviter toute spéculation (et actuellement encore?), sur les stocks afin de ne dévoiler aucun secret de défense nationale économique, et même sur nos sources d'approvisionnement, sans doute parce que la vérité ne ferait pas plaisir à tout le monde.

En effet, l'an dernier, la moitié environ des huiles de chauffage importées en Suisse venaient, directement ou par l'Italie, de l'Union soviétique, laquelle a couvert ainsi un quart de nos besoins en énergie.

Les Arabes au volant et les Russes au brûleur. Deux dépendances valent mieux qu'une, surtout quand elles sont aussi différentes. Comme dit M. Chevallaz: touchons du pétrole!

SÉCURITÉ

Du Nader dans l'aile

Les compagnies aériennes ont copieusement invectivé l'Administration fédérale américaine de l'Aviation qui, après plusieurs interdictions temporaires, a finalement cloué au sol pendant une bonne dizaine de jours les quelque 284 DC-10 immatriculés dans le monde entier, — dont 9 aux couleurs de Swissair.

Dans l'affaire on a un peu oublié que ces mesures ont été prises non seulement en raison des inquiétantes découvertes faites sur les appareils en révision (fatigue du métal), mais aussi sur l'insistante pression d'une organisation de défense des "consommateurs de vols", des passagers aériens, l'ACAP (Aviation Consumer Action Project); l'ACAP, qui est l'une des nombreuses associations inspirées par Ralph Nader, s'est notamment signalée pour avoir obtenu la publication de dossiers secrets de l'IATA, l'amélioration de certains dispositifs de sécurité, la participation à certaines enquêtes consécutives à des accidents d'avion, etc. etc.

Fondée en 1971, l'ACAP compte environ 50 000 adhérents aux USA, soit à peine davantage que la FRC en Suisse romande...